

Conditions de vente et de livraison du département Acier & métaux

(entrée en vigueur 01.06.2021)

Outre les présentes conditions de vente et de livraison, les conditions générales de vente (CGV) en vigueur du groupe Debrunner Acifer ainsi que la liste de prix en vigueur s'appliquent également. La taxe anticipée de recyclage TAR et la taxe d'incitation COV sont indiquées séparément. Nos prix et majorations sont fondamentalement sans engagement. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sans préavis. La version en vigueur des conditions générales de vente (CGV) est disponible à l'adresse www.d-a.ch. Sur demande, nous pouvons vous la fournir en version imprimée.

Commandes / Positions

Des majorations sont facturées par commande et par position (majoration de commande, majoration de position).

Certificats de contrôle

Pour les certificats de contrôle selon EN 10204/2.2 et EN 10204/3.1, une participation est facturée par certificat.

Détermination du poids

Le poids est déterminé soit sur la base du poids théorique figurant sur les documents de vente, soit par pesage.

Traitements de surface

Nous déclinons toute responsabilité quant à l'aptitude du matériel à subir des traitements de surface (zingage au feu, chromage, primer, couche de fond, etc.).

Pièces oxycoupées / tôles sur mesure

Une participation (par commande) est facturée pour la programmation de l'unité d'oxycoupage. La réalisation de plans CAO est facturée sur la base du travail effectif.

Transport

Une participation aux frais de transport est facturée pour les livraisons.

Le déchargement par grue est facturé CHF 18.- par mouvement de grue. Les temps d'attente sur chantier/au domicile sont facturés CHF 120.- /heure. Si la livraison exige un transport spécial ou tout type d'autorisation en raison de dimensions hors normes (largeur >2,5 m ou longueur >15,0 m), les coûts supplémentaires effectifs sont facturés.

Dans tous les cas, une possibilité d'accès suffisante doit être disponible.

Retours

Les marchandises de stock peuvent être retournées dans un délai de 2 mois aux frais du client, après consultation du service de vente et à condition qu'elles ne présentent pas de trace d'utilisation. Les articles sur commande et les marchandises qui ont été personnalisées ne peuvent en aucun cas être retournés. La marchandise retournée est créditée avec une retenue de 30 % du prix de vente, le montant de retenue minimal étant de CHF 200.-. Les frais de prestations de service, de transport, de traitement (etc.) ne sont pas remboursés.